

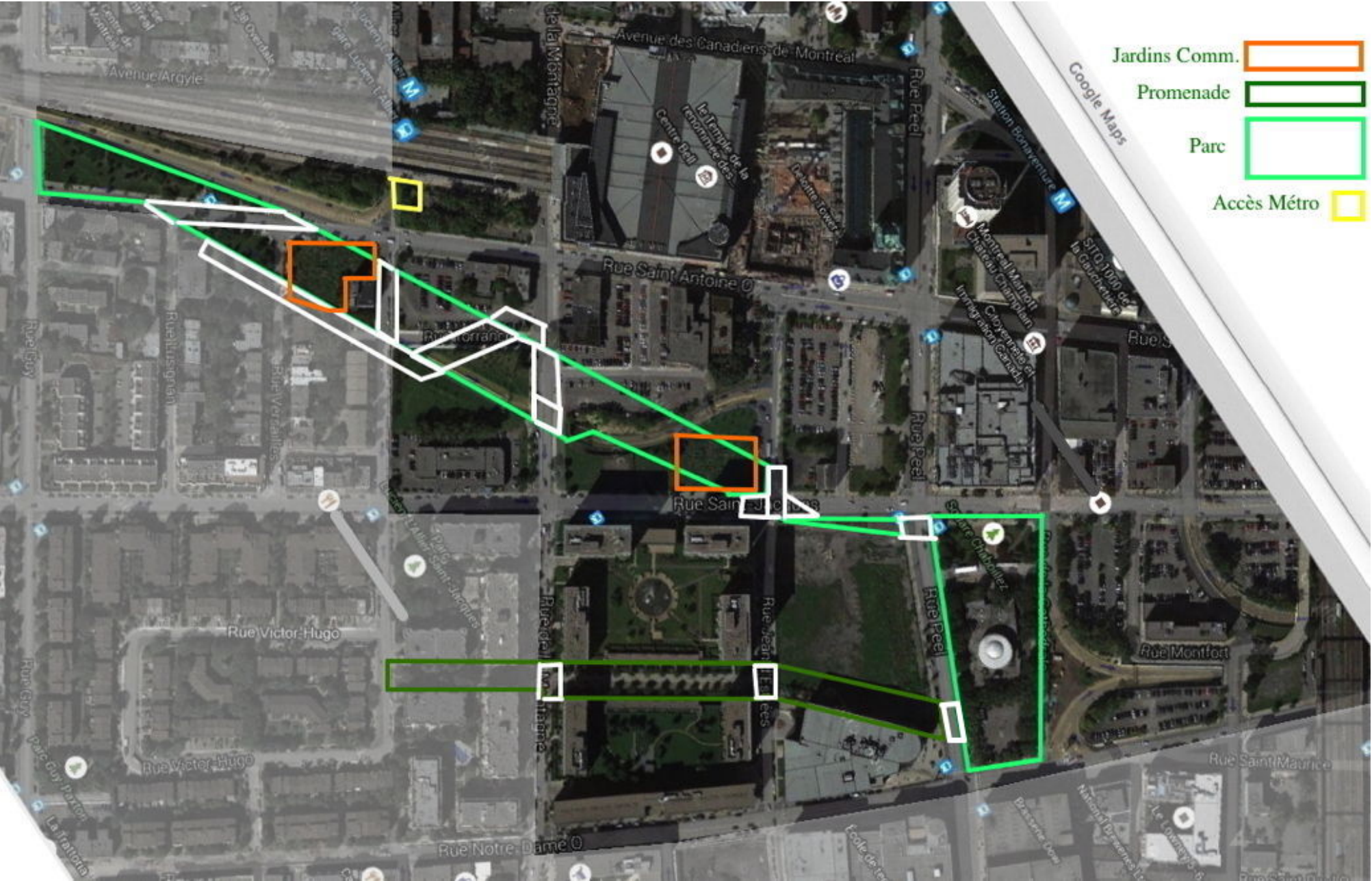
2015-06-16

Présentation pour audiences de l'Office de consultation publique de Montréal

Programme particulier d'urbanisme du Quartier des gares.

Par Paul Legault, un citoyen concerné.

Le parc version PPU (esquisse).



Le parc du PPU (constats).

Priorité au développement des affaires et des résidences.
Les éléments inutilisables sont qualifiés de parcs.

Parc avec peu de zones larges.
Il serait étonnant que l'on soit tenté de s'y assoir pour s'y détendre.

Quadrilatère de l'ancien planétarium mal relié au parc.

Éventuelle piste multifonctionnelle serait coupée par plusieurs voies de circulation. Ce qui la rend dysfonctionnelle.

C'est un lieu de passage plein d'entraves.
À la rigueur, il pourrait être qualifié de promenade.

Les jardins communautaires existants. Deux joyaux à préserver.



Irréaliste de proposer de déplacer les jardins dans la partie ouest.

Il manque les détails concrets d'une réimplantation réaliste.
Équivaut à les évincer du quartier.

Le plus souvent, dans un projet, les « On verra! » ne se réalisent pas.

Une rue de trop.



Inscrire une voie de circulation passante en lieu et place de la petite rue Torrance n'est pas une amélioration. C'est choisir l'auto avant le piéton.

Ne favorisera pas la fréquentation du parc.

Le parc sera balaféré.

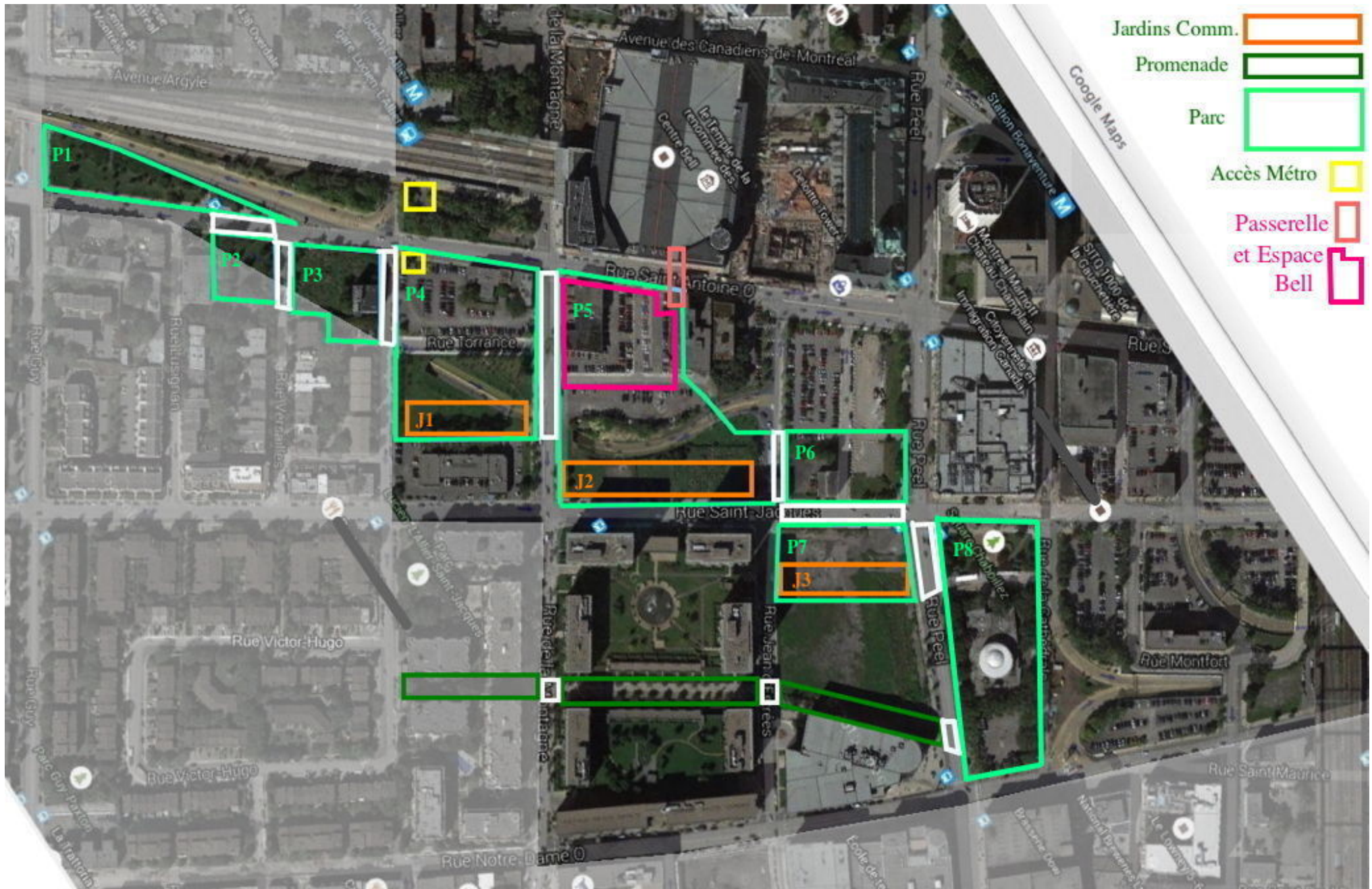
Une promenade qui n'est pas une promenade.



Un accès arrière à des bâtiments.

Le terme « passage » est plus approprié.

Le parc version amendée (esquisse).



Les buts visés.

Augmenter la superficie du parc.

Améliorer la connectivité entre les quadrilatères du parc.

Faciliter l'accès au parc pour les usagers.

Créer un corridor vert qui délimite clairement le quartier des affaires et le secteur résidentiel.

Favoriser plusieurs usages dans le parc.

Inclure/utiliser/améliorer les espaces déjà aménagés.

Pouvoir profiter en partie du parc en cours d'aménagement.

Des jardins communautaires valorisés.

Les jardins communautaires : une tradition à Montréal.

Collés au secteur résidentiel sans entraver l'usage qui peut être fait des autres aires du parc.

Doivent persister durant les travaux. Il faut éviter qu'un changement de politique n'enraye la réimplantation.

D'abord aménager J2 et J3 pour les jardiniers. Une fois les travaux complétés, J1 sera aménagé.

Une politique de stationnement compatible.

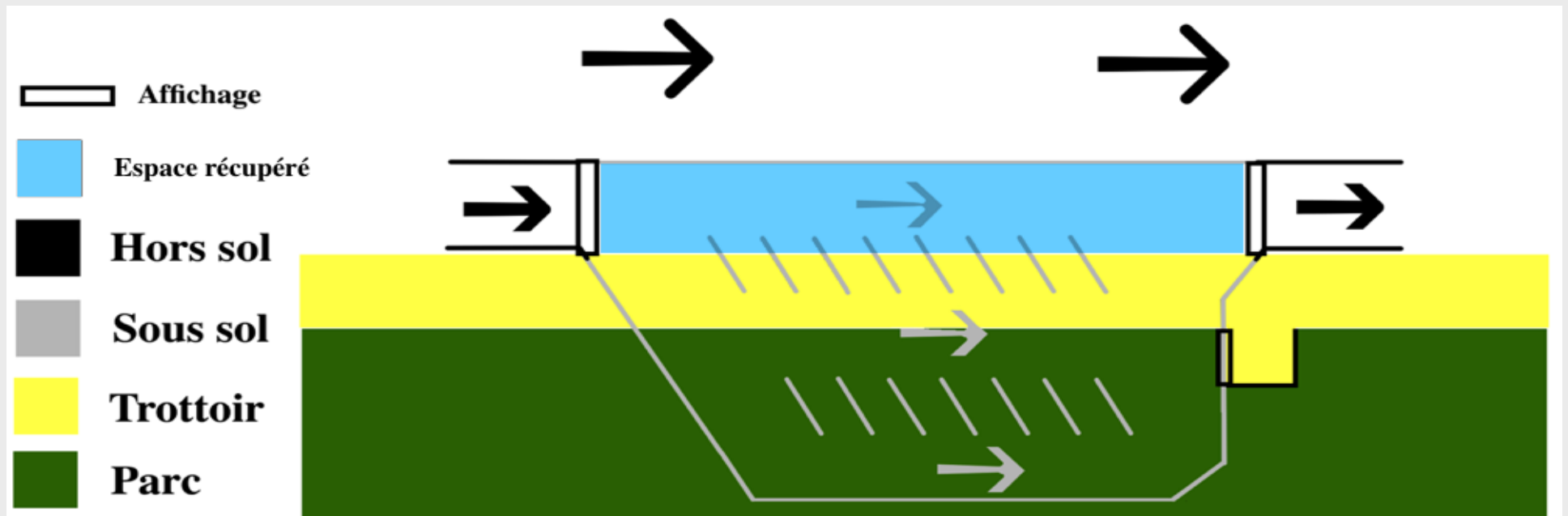
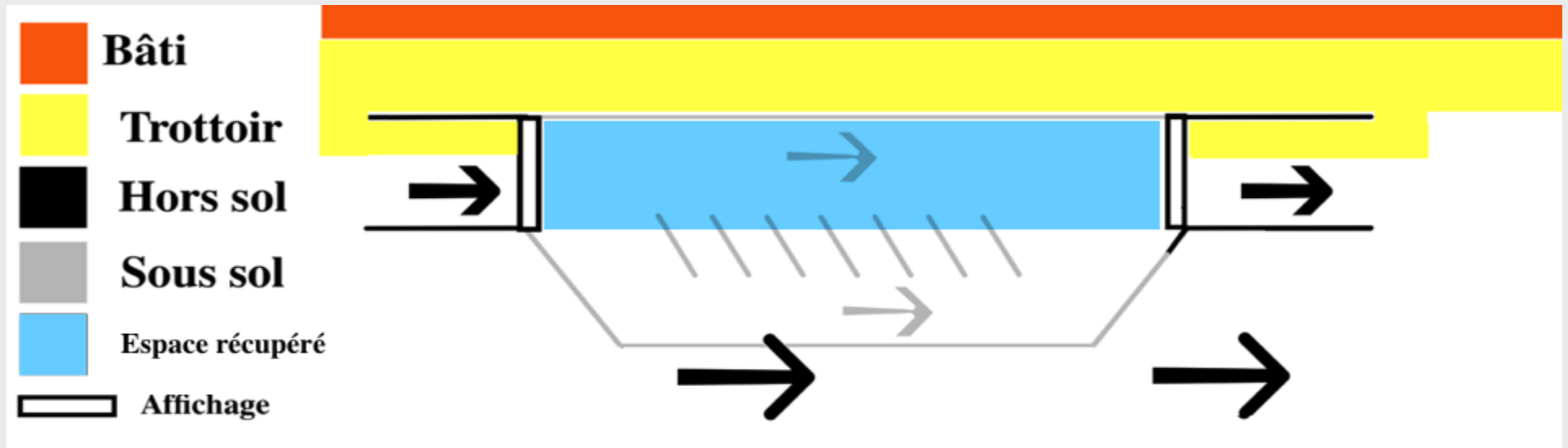
C'est l'occasion de construire en sous-sol une offre complémentaire pour le stationnement courte-durée.

Durée 2h/4h, mêmes tarifs que ceux des rues, mêmes parcomètres et surveillance assurée par les mêmes agents de stationnement.

Les entrées et sorties doivent être stratégiquement situées le long des rues.

La ville aurait avantage à étendre cette façon de faire à d'autres quartiers et arrondissements.

Stationnement en dalot : un concept.



Avantages spécifiques

Simplification des règles de stationnements.

Affichage du nombre d'emplacements disponibles tout près.

Protégé des intempéries (pas d'accumulation de neige).

Chauffage non requis. Ventilation facilitée.

Récupération d'un espace en surface pouvant servir à plusieurs usages : livraison, kiosque, zone d'attente piéton-vélo, Bixi, etc.

Adaptation possible à de nombreux endroits dans plusieurs quartiers.

Désavantages spécifiques

Ne peut être converti en voie de circulation aux heures de pointes.

Plus cher à construire.

Contraintes de charge en surface.

Étude de faisabilité et validation du concept restent à faire.

Un espace Bell devant le Centre Bell.

Le Centre Bell est au quartier des gares ce que la Place-Des-Arts est au quartier de spectacles. Il doit être entouré d'espaces adjacents fonctionnels.

Un espace du parc aménagé pragmatiquement en face du Centre.

Ça permettrait à la façade du Centre Bell d'être visible de loin.



Une passerelle au dessus de la rue Saint-Antoine faciliterait grandement la connectivité entre le parc et le Centre Bell.

Édicule Lucien-l'Allier et passage souterrain.

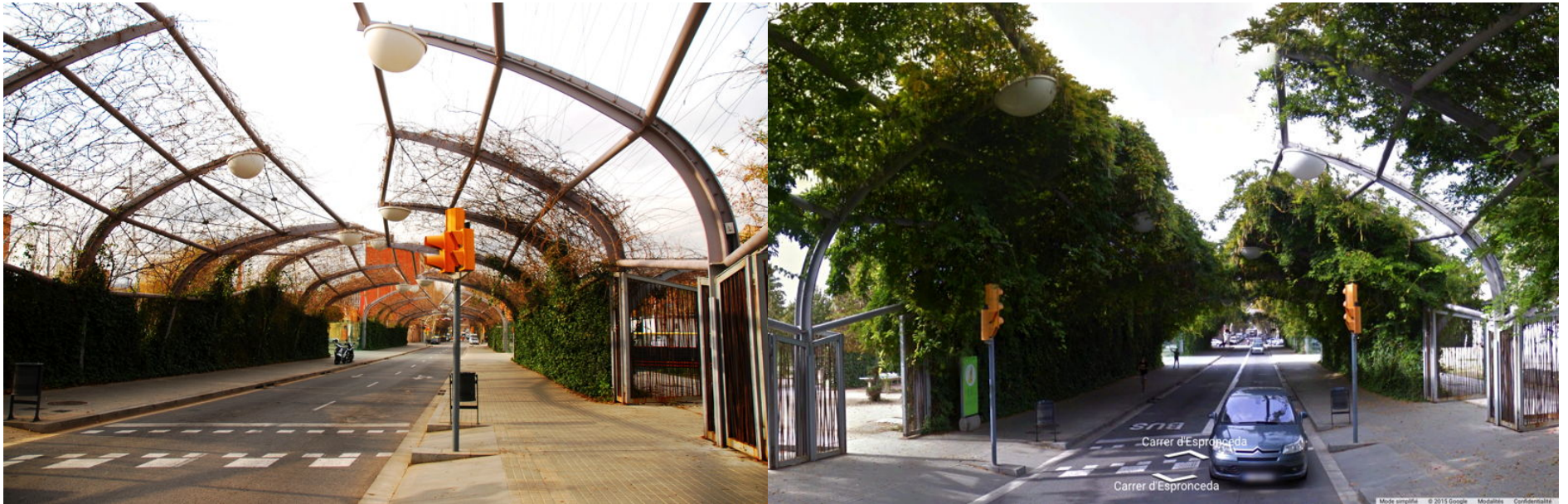


Ajouter un accès Métro (escalier ouvert) pour passer sous la rue Saint-Antoine et rejoindre le nouvel édicule Lucien-l'Allier.

Ce passage souterrain améliorera la sécurité des piétons et simplifiera l'accès au parc.

Une belle idée de rue verte.

Aménagement urbain à Barcelone sur « carrer d'Espronceda ».



Ajout pratique aux clôtures vertes du parc.

Passage vélo-piéton protégé dans la continuité d'un parc.

Couverture végétale là il y a peu ou pas la place pour des arbres.

Réduction de la hauteur libre pour circuler.

De nature à favoriser la quiétude des lieux.

Conclusion. L'absolue nécessité de faire mieux.

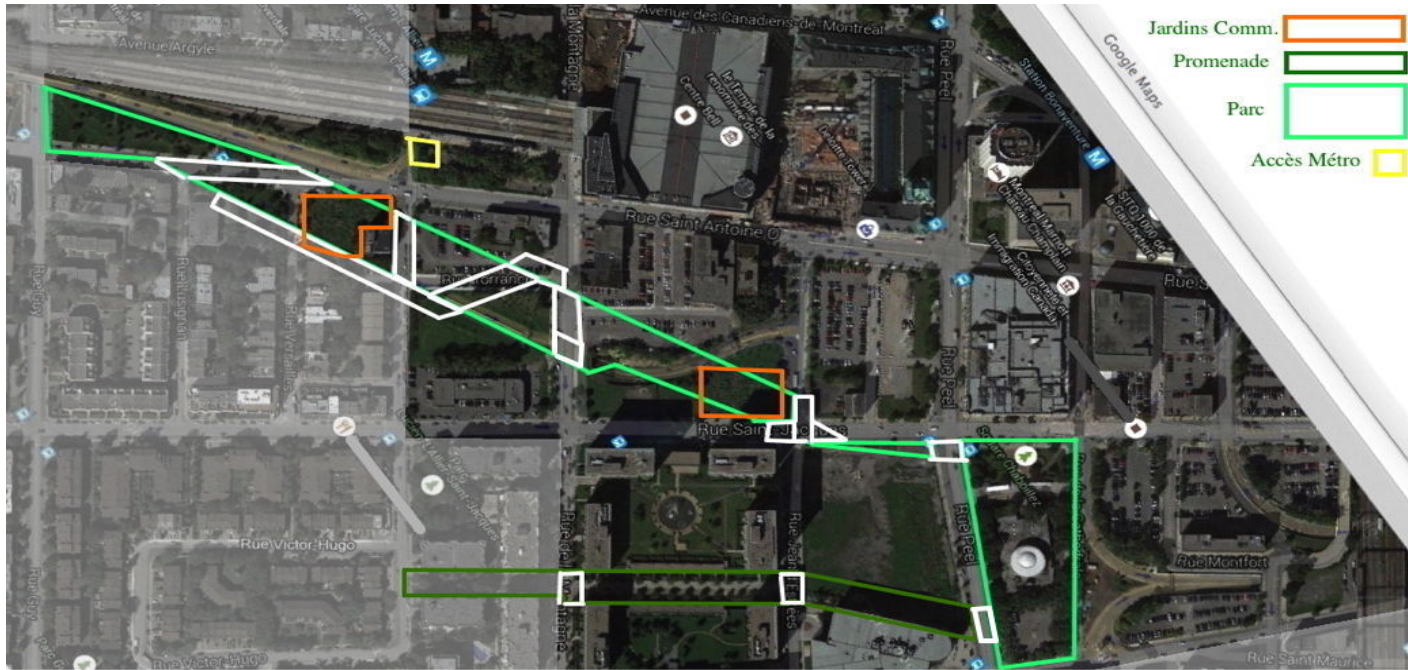
Il faut absolument donner plus d'importance à ceux qui vivront avec les choix faits aujourd'hui.

Réduire le parc à ce qui ne peut être utilisé à d'autres fins, c'est choisir d'envelopper un parterre dans une gangue de bruit et de pollution. En augmenter la superficie c'est favoriser la création d'un véritable havre. Le quartier des affaires en profitera. Les résidents en profiteront. Les Montréalais en profiteront. Les visiteurs en profiteront.

À mes élus et aux professionnels de la Ville, je demande, malgré les contraintes et les obstacles, de besogner pour le bien commun.

À trop servir le maître, on dessert les convives.

PPU.



Amendé.

